

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juin 2021

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 17
Date de la Convocation : 29/06/2021
Date d'affichage : 29/06/2021

L'an deux mil vingt et un et le 29 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Joël MALIGNIER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Mathilde SAVARY- Alexandra CHABANIS- Jean GRANGER- Laure DUCHAMP- Jean- Luc MONTAGNER

Excusés : David MAGNET- Nathalie MARECHAL- Céline POIRRIER (pouvoir donné à Mathilde SAVARY).

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2021-047: Autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de consolidation et de mise en valeur du vieil Allan.

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux en cours de réalisation sur le site du Vieil Allan. Il rappelle que l'opération a été confiée à l'entreprise SMBR pour un montant total de 475 923, 41 € HT soit 571 108, 09 € TTC.

A ce jour, les travaux de la tranche ferme ont été arrêtés au profit de ceux relatifs à la première phase de la tranche optionnelle relative à la maison Daudel. En effet, l'ordonnancement du chantier a été modifié de manière à limiter les amenés et replis des installations de chantier et échafaudage. Des travaux supplémentaires sont apparus suite au décaissement des remparts et une échauquette à proximité du rempart nécessite une consolidation urgente pour des raisons de sécurisation du site.

Ces travaux supplémentaires nécessitent la passation d'un avenant au marché d'un montant de 33 322, 37 € TTC représentant une incidence financière de 5, 83 % du montant du marché. Une prolongation du marché d'un mois sera également accordé à l'entreprise pour la réalisation des travaux supplémentaires.

Après avoir entendu l'exposé précédent,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire,
Et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché susmentionné n°2020-012.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

Le Maire,



Yves COURBIS